

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1701

10 août 2007

SOMMAIRE

Accenture International	81637	Investindustrial Holdings S.A.	81622
Advent Rental Holding S.C.A.	81637	King's Cross Asset Funding 7-SPRUCE ...	81645
American Express Alternative Investment Fund (Lux)	81605	King's Cross Asset Funding 8-MAPLE	81620
A Pro-Peau	81647	L1 CO (Lux) 9 S.à r.l.	81625
Aros Sweden Residential Sàrl	81636	Linianti S.A.	81606
Atlantis S.à r.l.	81648	LogAxes Austria I S.à r.l.	81613
Basiliko Glenalla S.à r.l.	81622	Luso Hispanic Investment S.A.	81647
Boissons Stoltz S.à r.l.	81648	Main Properties S.à r.l.	81604
Brooklyn Bridge Company S.A.	81645	M.E. Multimedia Entertainment S.A.	81604
Carmel Capital IV Sàrl	81602	MFS Meridian Funds	81646
Castlemex Holding S.A.	81611	M. Giuliana SCI	81602
CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR	81637	M.J.F.C.	81611
COLT Telecom Group S.A.	81634	M.J.F.C.	81610
Danube Properties S.à r.l.	81605	ML' bureau national et international des projets S.A.	81620
Daria Holding S.A.	81634	Overland International S.à r.l.	81612
DeskSoft S.A.	81621	RECIPI Infection SNC	81646
DeskSoft S.A.	81621	Reduct Operations S.à r.l.	81632
Direct Marketing Services S.A.	81612	S.C.I. de la Haute Suane	81633
Estatinvest AG	81606	S.C.I. St. Yves	81633
Fairfax International S.à r.l.	81645	Stuart Invest S.A.	81621
Geslo Investments S.A.	81622	Tarkett Capital S.A.	81648
GLIMS & FLERIE SNC	81646	Teryl S.A.	81647
Hannibal SCI	81633	Tradingcom International S.A.	81603
Hayward International S.à r.l.	81619	Uppspretta Icelandic Capital Venture S.A.	81622
Hurrikan Power Funding Holding S.à r.l.	81604	Weser Properties S.à r.l.	81646
Innovision Holding S.A.	81611	Witham Holding S.A.	81612

Carmel Capital IV Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.333.100,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 120.152.

Extrait suite à la cession de parts sociales du 4 juin 2007

Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 4 juin 2007 que TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 2 LIMITED, une société enregistrée au registre des sociétés de Guernsey sous le numéro 39257, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, a cédé 364 parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la Société, à la société TERRA FIRMA CAPITAL PARTNERS III, L.P., ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ, agissant par son general partner TERRA FIRMA INVESTMENTS (GP) 3 LIMITED, une société enregistrée au registre des sociétés de Guernsey sous le numéro 43846, ayant son siège social à East Wing, Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 6HJ.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007078472/1035/22.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09261. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

M. Giuliana SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg E 1.603.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Monsieur Gérard Muller, économiste, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades,

agissant en sa qualité de gérant de la société civile immobilière M. GIULIANA SCI, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 1.603, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, alors notaire de résidence à Diefendange, en date du 8 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 397 du 1^{er} septembre 1993,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 244 du 6 mars 2003.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

En vertu de trois cessions de parts d'intérêts sous seing privé en date du 22 décembre 2006, Monsieur Luigi Marcucci, administrateur de société, demeurant à I-55020 Pascoli (Lucca), Castelveccchio, (Italie), a cédé:

- dix (10) parts d'intérêts à Madame Maria Cristina Marcucci, avocate, née à Pise, (Italie), le 13 juillet 1952, demeurant à I-00195 Rome, Viale Regina Margherita 157, (Italie),

- vingt (20) parts d'intérêts à Madame Gaia Furrer, organisatrice, née à Barga, (Italie), le 15 décembre 1975, demeurant à I-00195 Rome, Via Ambrogio Contarini 11, (Italie).

- vingt (20) parts d'intérêts à Madame Angelica Lofoco, étudiante, née à Rome, (Italie), le 29 octobre 1983, demeurant à I-00195 Rome, Via Ciro Menotti 4, (Italie).

Lesdites cessions de parts d'intérêts resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Ces cessions de parts d'intérêts sont approuvées conformément à l'article 8 des statuts et le gérant les considère comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Les cessionnaires susdites sont propriétaires des parts d'intérêts leur cédées à partir de la date des cessions.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), divisé en cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, détenues comme suit:

1.- Madame Maria Cristina Marucci, avocate, demeurant à I-00195 Rome, Viale Regina Margherita 157, (Italie), soixante parts d'intérêts	60
2.- Madame Gaia Furrer, organisatrice, demeurant à I-00195 Rome, Via Ambrogio Contarini 11, (Italie), vingt parts d'intérêts	20
3.- Madame Angelica Lofoco, étudiante, demeurant à I-00195 Rome, Via Ciro Menotti 4, (Italie), vingt parts d'intérêts	<u>20</u>
Total: cent parts d'intérêts	100»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de sept cent trente euros.

Déclaration

Le comparant, en sa qualité de gérant, déclare que la société civile immobilière M. GIULIANA SCI ne détient pas d'immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Kirchberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Muller, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 juin 2007, Relation GRE/2007/2470. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juin 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007078476/231/59.

(070085317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Tradingcom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.221.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 29 décembre 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2007, volume 31CS, folio 49, case 1, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'eau L-1449 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007078495/211/20.

(070085310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

M.E. Multimedia Entertainment S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 70.514.

—
DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 29 décembre 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2007, volume 31CS, folio 48, case 12, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, 5, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2007.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007078499/211/20.

(070085313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Hurrikan Power Funding Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.336.

—
EXTRAIT

Le Conseil de Gérance de la Société a, par résolution du 13 juin 2007, transféré le siège social du 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

De sorte qu'au 13 juin 2007, le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

HALSEY GROUP S.à r.l.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007078503/6762/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09100. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Main Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 96.986.

—
Assemblée Générale des membres de la Société du 5 juin 2007

En date du 5 juin 2007, les membres de la société ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Jean-Michel Hamelle, né le 13 septembre 1962 à Reims en France, demeurant au 11, rue du Centenaire, L-6719 Grevenmacher, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 5 juin 2007 pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Charles Blackburn,
- Monsieur David Reuben,
- Monsieur Arne Hindrichs,
- Monsieur Jean-Michel Hamelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.
MAIN PROPERTIES S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007078452/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09151. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Danube Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 121.263.

Assemblée Générale des membres de la Société du 5 juin 2007

En date du 5 juin 2007, les membres de la société ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Jean-Michel Hamelle, né le 13 septembre 1962 à Reims en France, demeurant au 11, rue du Centenaire, L-6719 Grevenmacher, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 5 juin 2007 pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Charles Blackburn,
- Monsieur David Reuben,
- Monsieur Arne Hindrichs,
- Monsieur Jean-Michel Hamelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.
DANUBE PROPERTIES S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2007078447/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

American Express Alternative Investment Fund (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.921.

Faisant suite à l'assemblée générale du 16 avril 2007, sont renommés administrateurs:

- Robert M. Friedman, Vesey Street, 22nd Floor, 200 NY 10285 New York USA,
- John Calverley, Buckingham Palace Road, 60 SW1QORU London, United Kingdom,
- Samuel Perruchoud, 50, rue du Rhone, CH-1204 Genève, Suisse,
- Jean-Claude Wolter, 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg,
- John Banks, BRIDGEWATER (IOM) LIMITED P0282 IM 99 2DR, Douglas, Isle of Man,
- Gaillard Schmidt, Vesey Street, 22nd Floor, 200 NY10285 New York, USA,
- Joseph W. Hardiman, Vesey Street, 22nd Floor, 200 NY10285 New York, USA.

Est renommée réviseur d'entreprises:

- ERNST & YOUNG S.A., Parc d'activité Syrdall, 7 L-5365 Munsbach, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2007.
Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007078454/1229/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Linianti S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 65.410.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 26 mars 2007

1. les actionnaires révoquent Madame Ingrid Hoolants de son poste d'administrateur avec effet au 15 mars 2007;
2. les actionnaires décident de nommer Monsieur Michal Wittmann, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079223/777/16.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070086927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Estatinvest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 129.234.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le deux juillet

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- WILBUR ASSOCIATES LTD, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Nassau, Bahamas, 70 Box N -8188, inscrite sous le numéro 185200, agissant en sa qualité de Fiduciaire, ici représentée par FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, représentée par Monsieur Michel Bourkel, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, agissant en qualité de directeur de la prédite société.
- 2.- La société anonyme de droit luxembourgeois FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 39.844, agissant en sa qualité de Fiduciaire, représentée par Monsieur Michel Bourkel, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la prédite société, avec pouvoir de l'engager par sa seule signature. Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre eux:

Chapitre I^{er}. Forme - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société (la «Société») sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination ESTATINVEST AG.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a en tant qu'investisseur institutionnel pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, fonds d'investissement et autres véhicules

d'investissement, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital - Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Art. 6. Forme des Actions. Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la loi pour toute modification des statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) actions, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 1^{er} juillet 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Chapitre III. Conseil d'Administration - Commissaires aux comptes

Art. 8. Conseil d'Administration. La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins (ci-après les «Administrateurs»), non actionnaires de la société.

Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'Administrateurs, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par un vote majoritaire un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux Administrateurs le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le Conseil d'Administration désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

En règle générale, un avis écrit de convocation de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Toute réunion du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil d'Administration peut de temps en temps déterminer.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Administrateur comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Administrateurs A et celle des Administrateurs B sont présentes ou représentées.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par deux Administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux qui sont expressément conférés par la loi à l'assemblée. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion générale et/ou journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion à un ou plusieurs Administrateur (-s) est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Administrateur ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

La Société indemnisera tout Administrateur ou fondé de pouvoirs et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'Administrateur ou de fondé de pouvoirs de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique

que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 14. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle de la ou des personne(-s) à laquelle resp; auxquelles la gestion générale et/ou la gestion journalière de la Société a été déléguée, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 17. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 6 mai de chaque année, à dix-sept heures trente.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 19. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par le ou les commissaires aux comptes conformément aux conditions fixées par la loi. La convocation contiendra le lieu et la date l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sauf dispositions contraires de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple, quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux Administrateurs.

Chapitre V. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI. Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la Constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. WILBUR ASSOCIATES LTD, prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions,	3.099
2. FIDUCIAIRE CENTRA FIDES S.A., prédésignée, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Le comparant sub 1 est désigné fondateur; le comparant sub 2 n'intervient qu'en tant que simple souscripteur sur base fiduciaire.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décide de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs et décide de nommer les personnes suivantes administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008:

(a) Monsieur Michel Bourkel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

(b) Monsieur Alexandre Vancheri, employé privé, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

(c) Madame Anique Bourkel, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

2. Décide de fixer à un le nombre des commissaires aux comptes et décide de nommer WILBUR ASSOCIATES LTD, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Nassau, Bahamas, 70 Box N - 8188, inscrite sous le numéro 185200, comme commissaire aux comptes de la société pour une période d'un an prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008.

3. Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion générale et journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, et en l'occurrence nomme Monsieur Michel Bourkel, préqualifié, en qualité d'administrateur-délégué de la société, avec plein pouvoir d'engager sans limite la société par sa seule signature.

4. Le siège social est fixé à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant agissant en ses dites qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: M. Bourkel, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7491. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007079957/272/251.

(070087196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

M.J.F.C., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1261 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 51.937.

La société a été constituée suivant acte reçu par Frank Baden, en date du 3 août 1999, publié en 1995 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 534, page n° 25619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M.J.F.C. S.A.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2007079733/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01376. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Innovision Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 25.986.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007079737/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00765. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

M.J.F.C., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1261 Luxembourg, 100, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 51.937.

La société a été constituée suivant acte reçu par Frank Baden, en date du 3 août 1999, publié en 1995 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 534, page n ° 25619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour M.J.F.C. S.A.

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2007079731/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01374. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Castlemex Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.766.

EXTRAIT

Messieurs Alexis Kamarowsky et Federigo Cannizzaro di Belmontino tous avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, 1371 Luxembourg, ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction d'Administrateur,

La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. en abrégé INTERCONSULT avec siège social au 7, Val Sainte Croix, 1371 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 40 312, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège social de la société CASTLEMEX HOLDING S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 97 766 a été dénoncé, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080080/536/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03495. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Overland International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.597.

La soussignée atteste par la présente, que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 13 juin 2007 à 10.00 h

1. a été nommé gérant unique Monsieur Michel André Campagne, né le 27 décembre 1961 à Nieuwer-Amstel, Pays-Bas, et demeurant à 18 A, Graf Florislaan, NL-1217 KL Hilversum, Pays-Bas, à effet du 14 juin 2007 en remplaçant Monsieur Jan Herman van Leuvenheim

2 - le siège social et les bureaux ont été déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-Rue, Niveau Cinq, L-1660 Luxembourg à effet du 14 juin 2007.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 15 juin 2007.

OVERLAND INTERNATIONAL SàRL

M. A. Campagne

Gérant unique

Référence de publication: 2007080079/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08378. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Direct Marketing Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.568.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 28 juin 2007 à 09.30 heures:

Les associés ont adopté comme deuxième enseigne commercial

EKO EUROPE

à effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Le 29 juin 2007.

DIRECT MARKETING SERVICES S.A.

H. H. P. Gouwswaard

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007080078/816/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01172. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Witham Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.037.

EXTRAIT

Messieurs Alexis Kamarowsky et Federigo Cannizzaro di Belmontino tous avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, 1371 Luxembourg, ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction d'Administrateur.

La société Luxembourg International Consulting S.A. en abrégé INTERCONSULT avec siège social au 7, Val Sainte Croix, 1371 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 40 312, a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le siège social de la société WITHAM HOLDING S.A. inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 98 037 a été dénoncé, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080081/536/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03492. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

LogAxes Austria I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 129.392.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

LogAxes INVESTMENT PROPERTIES Sàrl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Grand Duchy of Luxemburg with its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxemburg,

represented by Mrs Fanny Marx, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on June 7, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of LogAxes AUSTRIA I S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law; it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty-five (125) units of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

Chapter III. Management

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

Art. 11. Powers of the Board of Managers. In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Art. 12. Representation of the Company. In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

Also in case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of any of its managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Meetings and Decisions of the Board of Managers. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 15. Remuneration and Liability of the Managers. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV. Unitholders decisions

Art. 16. Unitholders Decisions. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Chapter V. Business year - Balance sheet

Art. 17. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. Applicable law

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31st December 2007.

Subscription - Payment

All the one hundred twenty five (125) units representing the entire capital have been entirely subscribed by LogAxes INVESTMENT PROPERTIES S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration:

- Mr Stefan Pfisterer, residing at Hans-Stiessberger-Str. 2a, D-85540 Haar bei München
- Mr Winfried Wolf, residing at Harfenbergstr. 28, CH-9000 St Gallen, Switzerland.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of any of its managers.

2) The Company shall have its registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LogAxes INVESTMENT PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité créée et soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social à 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

représentée par Madame Fanny Marx, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 7 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LogAxes AUSTRIA I S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la même manière que pour une modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie entre autres de participation, d'apport, de souscri-

ption, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société, si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cents Euros (EUR 12.500,-), représentés par cinq cent vingt (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III. Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ont tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 12. Représentation de la Société. S'il n'y a qu'un seul gérant, la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Sub-délégation et Agent du Gérant. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura le pouvoir de donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

Art. 14. Réunions et décisions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à majorité simple. En cas de partage de voix, la voix du président sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les gérants.

Art. 15. Rémunération et Responsabilités du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV. Décisions des associés

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chapitre V. Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 20. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement en charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par LogAxes INVESTMENT PROPERTIES S.à r.l., prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Stefan Pfisterer, Hans-Stiessberger-Str. 2a, D-85540 Haar bei München.
- Monsieur Winfried Wolf, domicilié à Harfenbergstr. 28, CH-9000 St Gallen, Suisse.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un des gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Marx, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7567. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007081554/239/351.

(070089917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Hayward International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 122.525.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

HAYWARD INTERNATIONAL S.à r.l.

R.C. Luxembourg Section B Numéro 122.525

prend fin

le 31 mai 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 30 mai 2007.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

R. G. F. Turner

Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2007080087/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00622. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

ML' bureau national et international des projets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 57.375.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 27 juin 2007 à 14.00 heures

1. a été nommé administrateur et administrateur-délégué Jan Herman van Leuvenheim, né le 05 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg à effet du 28 juin 2007

en remplaçant Pieter Eduard de Graaf

2 - le siège social et les bureaux ont été déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-Rue, Niveau Cinq, L-1660 Luxembourg à effet du 28 juin 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Le 29 juin 2007.

ML'BUREAU NATIONAL ET INTERNATIONAL DES PROJETS S.A.

J. H. van Leuvenheim

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007080086/816/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01178. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

King's Cross Asset Funding 8-MAPLE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.295.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007

1) La démission de M. Michael Thomas a été acceptée avec effet immédiat.

2) Le siège social a été transféré de 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 8-MAPLE

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007080085/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00884. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Stuart Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 68.331.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007080421/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01884. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

DeskSoft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 55.884.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2007 à 14.00 h

1. a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur Paul Albert Vandenberghe, né le 7 février 1957 à Oubrkel, Belgique, et demeurant à Nachtegaalstraat, 2, B-9770 Kruishoutem, Belgique
à effet du 19 juin 2007

en remplaçant Monsieur Jan Herman van Leuvenheim

2 - le siège social et les bureaux ont été déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-Rue, Niveau Cinq, L-1660 Luxembourg à effet du 19 juin 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Le 20 juin 2007.

DEKSOFT S.A.

P. A. Vandenberghe

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007080090/816/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00635. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

DeskSoft S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 55.884.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

DEKSOFT S.A.

R.C. Luxembourg Section B Numéro 55.884 prend fin

le 18 juin 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 juin 2007.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

R. G. F. Turner

Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2007080089/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00629. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Investindustrial Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 84.872.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007080489/5874/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG03265. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Uppspretta Icelandic Capital Venture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 66.420.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2007.

Pour UPPSPRETTA ICELANDIC CAPITAL VENTURE SA
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007080427/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE06027. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Geslo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 60.379.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

GESLO INVESTMENTS S.A.
Signature

Référence de publication: 2007080420/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01405. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Basiliko Glenalla S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 115.830.

In the year two thousand and seven, on the eleventh day of April.

Before M^e Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EXISTA HF, a public limited company incorporated under the laws of Iceland, with registered office at Armula 3, 108 Reykjavik, Iceland, registered under registration number 610601-2350, here represented by M^e Alessia Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on April 10, 2007.

Which proxy shall be signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

The above named person, represented as mentioned above, declares:

I. That EXISTA HF, prenamed, is the sole shareholder of BASILIKO GLENALLA S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» with registered office at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.830, incorporated by deed of M^e Henri Hellinckx, than notary residing in Mersch, on March 27, 2006, published in the Mémorial C number 1303 of July 6, 2006, (the «Company»).

II. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to amend the first paragraph of article 9 of the articles of incorporation to read as follows: «The Company is managed by one or more managers.»

2. Decision to amend the third, the fourth and the fifth paragraph of article 10 of the articles of incorporation to read as follows: «The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two (2) managers or by the sole signature of any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.»

3. Decision to amend the first and the fourth paragraph of article 11 of the articles of incorporation to read as follows: «The meetings of the board of managers are convened by the board of managers or failing the board by any manager...

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented. Any decision by the board of managers shall be adopted by simple majority.»

4. Decision to acknowledge and accept the resignation of Timothy John Smalley and GFT DIRECTORS LIMITED.

5. Decision to acknowledge that the board of managers is now composed as follows: Mr Manuel Hack and Mr Henri Grisius.

After this had been set forth, the above named shareholder of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to amend the first paragraph of article 9 of the articles of association to read as follows:

« **Art. 9. 1st paragraph.** The Company is managed by one or more managers.»

Second resolution

The shareholder decides to amend the third, the fourth and the fifth paragraph of article 10 of the articles of incorporation to read as follows:

« **Art. 10. paragraphs 3, 4 and 5.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least two (2) managers or by the sole signature of any other person to whom a special power of attorney has been granted by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.»

Third resolution

The shareholder decides to amend the first and the fourth paragraph of article 11 of the articles of incorporation to read as follows:

« **Art. 11. 1st paragraph.** The meetings of the board of managers are convened by the board of managers or failing the board by any manager.

4.-paragraph. The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented. Any decision by the board of managers shall be adopted by simple majority.»

Fourth resolution

The shareholder decides to acknowledge and accept the resignation of Timothy John Smalley and GFT DIRECTORS LIMITED.

Fifth resolution

The shareholder decides to acknowledge that the board of managers is now composed as follows: Mr Manuel Hack and Mr Henri Grisius.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille sept, le onze avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EXISTA HF, une public limited company, constituée sous le droit islandais, avec siège social à Armula 3, 108 Reykjavik, Islande, enregistrée sous le numéro 610601-2350, ici représentée par M^e Alessia Rossi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée du 10 avril 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

I. EXISTA HF, prénommée, est le seul associé de BASILIKO GLENALLA S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 115 830, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 1303 du 6 juillet 2006 (la «Société»).

II. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Décision de modifier le premier paragraphe de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante: «La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.»

2. Décision de modifier le troisième, le quatrième et le cinquième paragraphe de l'article 10 des statuts afin de leur donner la teneur suivante: «La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants ou par la seule signature de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.»

3. Décision de modifier le premier et le quatrième paragraphe de l'article 11 des statuts afin de leur donner la teneur suivante: «Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le conseil de gérance ou à défaut du conseil de gérance par tout gérant...

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil de gérance sera adoptée par simple majorité.»

4. Décision de constater et d'accepter la démission de Timothy John Smalley et de GFT DIRECTORS LIMITED.

5. Décision de constater que le conseil de gérance est maintenant composé comme suit: Monsieur Manuel Hack et Monsieur Henri Grisius.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 9 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9. 1^{er} paragraphe.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.»

Deuxième résolution

L'associé décide de modifier le troisième, le quatrième et le cinquième paragraphe de l'article 10 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 10. paragraphes 3, 4 et 5.** La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants ou par la seule signature de toute autre personne à qui un mandat spécial a été donné par le conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.»

Troisième résolution

L'associé décide de modifier le premier et le quatrième paragraphe de l'article 11 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 11. 1^{er} paragraphe.** Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le conseil de gérance ou à défaut du conseil de gérance par tout gérant.

paragraphe 4. Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil de gérance sera adoptée par simple majorité.»

Quatrième résolution

L'associé décide de constater et d'accepter la démission de Timothy John Smalley et de GFT DIRECTORS LIMITED.

Cinquième résolution

L'associé décide de constater que le conseil de gérance est maintenant composé comme suit: Messieurs Manuel Hack et Henri Grisius.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Rossi, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007. Relation: LAC/2007/4960. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007080815/212/149.

(070088923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2007.

L1 CO (Lux) 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 129.347.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

L1 COMMERCIAL (LUXEMBOURG) S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg commercial register.

represented by M^e Habiba Boughaba, attorney-at-law, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated June 20, 2007,

which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company L1 CO (LUX) 9 S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name L1 CO (LUX) 9 S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-). The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing

at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on the 1st January of each year and ends on the 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2007.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-).

Evidence of the payment of the subscription price of € 12,500.- has been given to the undersigned notary.

Expenses - Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,900.- Euro.

Extraordinary general meeting

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Managers:

- Mr Cevdet Caner, director, born in St Polen (Austria) on July 29th, 1973, residing at 2, rue Honore Labande, 98000 Monaco.

- Mr Pierre Schill, director, born in Grevenmacher (Grand Duchy of Luxembourg) on August 10th, 1957, residing at 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on December 31st, 2007.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le vingt juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, demeurant à Luxembourg.

A comparu:

L1 COMMERCIAL (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg et en voie d'enregistrement auprès du Registre de Commerce de Luxembourg,

représentée par M^e Habiba Boughaba, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 juin 2007,

qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée L1 CO (LUX) 9 S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de L1 CO (LUX) 9 S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou seraient imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur au pair de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des Parts sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes «prétention», «action», «poursuite» ou «procédure judiciaire» s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait

bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée, (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé les cent parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euros (€ 25,-) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (€12.500,-) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ € 1.900,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant:

- M. Cevdet Caner, administrateur, né à St Polen (Autriche) le 29 juillet 1973, demeurant au 2, rue Honore Labande, 98000 Monaco.

- M. Pierre Schill, administrateur, né à Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg) le 10 août 1957, demeurant au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: H. Boughaba, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, Relation: LAC/2007/14378. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007081098/242/395.

(070089268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Reduct Operations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 87.505.

Le nouveau conseil d'administration se compose comme suit:

M. Peter Magnus, gérant, Brasschaatsebaan 67, B-2970 Schilde.

M. Jan De Wispelaere, gérant, Fazantenlaan 13, B-3050 Oud-Heverlee.

M. Kees Saarloos, gérant, Lijsterbeshof 77, NL-3355 TC Papendrecht.

Mandats qui prendront fin le 30 mai 2013.

Le siège de la société est transféré du 7, Val Sainte-Croix L-1371 Luxembourg au: 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, AUTONOME DE REVISION, 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Mandat qui prendra fin le 30 mai 2013.

Luxembourg, le 6 juin 2007.
FIDUCIAIRE DE TREVES, S.C.
Agent Domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2007080077/723/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, réf. LSO-CF05928. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

S.C.I. de la Haute Suane, Société Civile Immobilière.

R.C.S. Luxembourg E 1.668.

—
EXTRAIT

Le gérant de la société FIDUCIAIRE EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l. informe qu'il a été décidé que le siège social de la société S.C.I. de la HAUTE SUANE, est dénoncé à partir de ce jour, mardi 29 mai 2007.

La présente est déposée à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et au Registre de Commerce et des Sociétés à des fins de publicité.

FIDUCIAIRE EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l.
H. Maudarbocus
Gérant

Référence de publication: 2007080076/2789/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02138. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

S.C.I. St. Yves, Société Civile Immobilière.

R.C.S. Luxembourg E 2.408.

—
EXTRAIT

Le gérant de la société FIDUCIAIRE EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l. informe qu'il a été décidé que le siège social de la société SCI ST YVES, est dénoncé à partir de ce jour mardi 29 mai 2007.

La présente est déposée à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et au Registre de Commerce et des Sociétés à des fins de publicité.

FIDUCIAIRE EXPERTS COMPTABLES S. à r.l.
H. Maudarbocus
Gérant

Référence de publication: 2007080075/2789/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02136. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Hannibal SCI, Société Civile Immobilière.

R.C.S. Luxembourg E 1.661.

—
EXTRAIT

Le gérant de la société FIDUCIAIRE EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l. informe qu'il a été décidé que le siège social de la société HANNIBAL SCI est dénoncé à partir de ce jour, mardi 29 mai 2007.

La présente est déposée à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et au Registre de Commerce et des Sociétés à des fins de publicité.

FIDUCIAIRE EXPERTS COMPTABLES S. à r.l.
H. Maudarbocus
Gérant

Référence de publication: 2007080074/2789/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007, réf. LSO-CF02142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Daria Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 21.797.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 16 juin 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2008.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 16 juin 2006, a désigné Madame Isabelle Schul, née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2008.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 16 juin 2006, a désigné Madame Françoise Dumont, née le 18 novembre 1964, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2008.

Luxembourg, le 8 mai 2007.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

N. Thirion / I. Schul

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007078377/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09595. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

COLT Telecom Group S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 115.679.

In the year two thousand and seven, on the fourth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

M^e François Felten, attorney at law, residing in Luxembourg, acting as special attorney of the board of directors of COLT TELECOM GROUP S.A. (the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary as a société anonyme on 13 April 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») under number 1237 of 27 June 2006, whose articles of association have been amended for the last time on 26 April 2007 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, acting in place of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, pursuant to a decision of the delegate of the board of directors of the Company on the issue of shares within the authorised capital of 21 May 2007 (the «Decision»), a copy of the Decision which after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed, requested the notary to record its declarations as follows:

(I) Article five paragraphs 1 and 3 of the Articles of Association of the Company provides as follows:

«(1) The authorised capital of the Company is fixed at one billion two hundred fifty million Euro (€1,250,000,000.-) to be represented by one billion (1,000,000,000) ordinary shares, nominal value one Euro twenty-five cents (€ 1.25). Any authorised but unissued ordinary shares shall lapse five (5) years after publication of the deed recording the extraordinary general meeting providing for the present authorised share capital held on 26 April 2007 in the Mémorial (or any extension thereof).»

(3) The Board or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve. The holders of ordinary shares shall be entitled to preemptive rights in respect of any future issuance of ordinary shares for cash, the Board may though at any time and from time to time in its sole discretion exclude the preemptive rights of the shareholders to the extent it deems advisable [...].»

(II) On the basis of the powers granted to the board of directors of the Company as set out under (I) above, and further to the Decision adopted pursuant to a resolution of the board of directors of the Company dated 3 August 2006, the Company has issued six thousand seven hundred sixty-eight (6,768) fully paid shares of a nominal value of one Euro

twenty-five cents (€1.25) each, for a total issue price of nine thousand two hundred and two pounds and ninety-six pence (£9,202.96) representing thirteen thousand five hundred forty-three Euro and fifty cents (€ 13,543.50), at the exchange rate as set out in the attached Decision. A total of eight thousand four hundred sixty Euro (€ 8,460.-) are to be allocated to the share capital of the Company and five thousand eighty-three Euro and fifty cents (€ 5,083.50) are to be allocated to the distributable share premium account.

Evidence of the payment to the Company of the contribution in cash in relation to the above increase of capital at the time of issue of the shares has been shown to the undersigned notary.

(III) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased to a total amount of eight hundred and fifty million one hundred thirteen thousand eight hundred twenty-two Euro and fifty cents (€ 850,113,822.50) by the issue of six thousand seven hundred sixty-eight (6,768) new shares of the Company. As a result of such increase of capital, paragraph 2 of article five of the articles of association of the Company is amended so as to read as follows:

«(2) The presently recorded issued share capital of the Company is fixed at eight hundred and fifty million one hundred thirteen thousand eight hundred twenty-two Euro and fifty cents (€ 850,113,822.50) represented by six hundred eighty million ninety-one thousand fifty-eight (680,091,058) ordinary shares, nominal value one Euro twenty-five cents (€1.25) each, all of the said shares being fully paid.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at 1,500.- Euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatrième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

M^e François Felten, maître en droit, résidant à Luxembourg, agissant comme représentant du conseil d'administration de COLT TELECOM GROUP S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg Kansallis House, Place de l'Etoile, L-1479 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné, en tant que société anonyme le 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1237 du 27 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 26 avril 2007 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, non encore publiés au Mémorial, conformément à une décision du délégué du conseil d'administration de la Société relative à l'émission d'actions dans la limite du capital autorisé du 21 mai 2007 (la «Décision»), dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, sera enregistrée ensemble avec cet acte, a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'article cinq paragraphes 1^{er} et 3 des Statuts de la Société dispose que:

«(1) Le capital social autorisé de la Société est un milliard deux cent cinquante millions d'Euro (€1.250.000.000.-); il est représenté par un milliard (1.000.000.000) d'actions ordinaires d'une valeur nominale de un Euro et vingt-cinq cents (€1,25). Toutes ces actions ordinaires autorisées mais non émises expireront cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié de l'assemblée générale extraordinaire déterminant le présent capital autorisé qui s'est tenue le 26 avril 2007 (ou toute extension de ce capital autorisé).»

«(3) Le Conseil d'Administration, ou un ou plusieurs délégués régulièrement nommés par lui peuvent, à tout moment, émettre des actions, dans la limite du total d'actions autorisées, à tout moment et conformément à toutes dispositions et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'administration ou son/ses délégués pourront déterminer, à leur entière discrétion.

Les porteurs d'actions ordinaires seront en droit de bénéficier de droits préférentiels de souscription en liaison avec toute émission au comptant ultérieure d'actions ordinaires. Le Conseil pourra toutefois, à tout moment, exclure, à son entière discrétion, les droits préférentiels de souscription des actionnaires [...]

(II) En vertu des pouvoirs conférés au conseil d'administration de la Société tels qu'énoncés au point (I) ci-avant, et selon la Décision conformément à une résolution du conseil d'administration de la Société du 3 août 2006, la Société a émis six mille sept cent soixante-huit (6.768) actions entièrement libérées d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€1,25) chacune, pour un prix total d'émission de neuf mille deux cent deux Livre Sterling et quatre-vingt-seize pence (£9.202,96), représentant treize mille cinq cent quarante-trois Euros et cinquante cents (€ 13.543,50), à un taux de change tel qu'indiqué dans la Décision ci-jointe. Un total de huit mille quatre cent soixante Euros (€ 8.460,-) sera

attribué au capital social de la Société et cinq mille quatre-vingt-trois Euros et cinquante cents (€ 5.083,50) sera affecté au compte prime d'émission.

Preuve du paiement à la Société de l'apport en numéraire de l'augmentation de capital ci-dessus au moment de l'émission des actions a été donnée au notaire soussigné.

(III) Il résulte de ce qui précède, que le capital social émis de la Société a été augmenté pour atteindre un montant total de huit cent cinquante millions cent treize mille huit cent vingt-deux Euros et cinquante cents (€ 850.113.822,50) par l'émission de six mille sept cent soixante-huit (6.768) nouvelles actions dans la Société. A la suite de l'augmentation de capital, le paragraphe 2 de l'article cinq des Statuts de la Société est modifié et se lira comme suit:

«(2) Le capital actuellement émis et enregistré de la Société est actuellement fixé à huit cent cinquante millions cent treize mille huit cent vingt-deux Euros et cinquante cents (€ 850.113.822,50); il est représenté par six cent quatre-vingt millions quatre-vingt-onze mille cinquante-huit (680.091.058) actions ordinaires, d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq (€1,25), chacun, lesdites actions ayant été intégralement payée.»

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation de capital sont estimés à 1.500,- euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante, elle a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: F. Felten, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11508. — Reçu 135,44 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007078104/211/116.

(070085345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Aros Sweden Residential Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 145.858,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.732.

RECTIFICATIF

La publication relative à la cession de parts sociales ayant été enregistrée le 26 juillet 2006 est incorrecte et doit se lire de la manière suivante:

Par contrat de cession de parts sociales du 11 juillet 2006, PRECO III FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a acquis:

- une part sociale de catégorie A, transférée par PRECO ACCOUNT PARTNERSHIP III, L.P. une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal PRECO ACCOUNT III LLC, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à C/O CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique; et

- une part sociale de catégorie A, transférée par PRECO III UK L.P, une société régie par le droit anglais, agissant par l'intermédiaire de son représentant légal PRECO III GP LIMITED LLC, une société régie par le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à C/O CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etat-Unis d'Amérique.

Pour AROS SWEDEN RESIDENTIAL S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007078288/1649/26.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07769. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.414.

En vertu de la décision du conseil de gérance datée du 21 décembre 2006, les sociétés suivantes ont acheté des actions de la Société:

- CARLYLE IMO PARTNERS I, L.P.
- CARLYLE IMO PARTNERS II, L.P.
- CARLYLE COM HEM PARTNERS, L.P.
- CARLYLE COM HEM PARTNERS II, L.P.
- CARLYLE COM HEM and UPC PARTNERS I, L.P.
- CARLYLE COM HEM and UPC PARTNERS II, L.P.

ayant tous leur adresse au:

- 10 Upper Bank Street, London E14 5JJ, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2007.

CEP II CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007078285/5480/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2007, réf. LSO-CF08510. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Accenture International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.145.369.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.873.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 5 juin 2007

L'associé unique de la Société a pris connaissance de la démission de M. Michael Hughes en tant que gérant de la Société avec effet au 5 juin 2007.

En remplacement de M. Michael Hughes, l'associé unique de la Société a nommé en tant que gérant de la Société M. Richard D. Buchband, avocat, né le 1^{er} mai 1963 à New York et résidant professionnellement au 161 N. Clark Street, Chicago, IL 60601 aux Etats-Unis d'Amérique. Sa nomination prend effet au 5 juin 2007 pour une durée illimitée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

1. M. Robert Jan Vlug,
2. M. N. James Shachoy, et
3. M. Richard D. Buchband.

Pour extrait

ACCENTURE INTERNATIONAL

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007078278/5499/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Advent Rental Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.957.

In the year two thousand and seven, on the tenth of May.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an extraordinary general meeting of shareholders of ADVENT RENTAL HOLDING S.C.A. (the «Company»), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.957, having its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated on July 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on September 23, 2006. The articles of incorporation of the Company were modified for the last time pursuant to a notarial deed dated on October 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on December 6, 2006.

The meeting is presided by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Miss Marianne Smetryns, maître en droit, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of four thousand five hundred and twenty-eight euro (EUR 4,528.-), so as to raise it from its present amount of thirty-two thousand two hundred and four euro (EUR 32,204.-) up to thirty-six thousand seven hundred and thirty-two euro (EUR 36,732.-) by the issue of three hundred and seventy-two (372) class A shares, each having a par value of four euro (EUR 4.-) and seven hundred and sixty (760) class B shares, each having a nominal value of four euro (EUR 4.-).

The total contribution of one thousand four hundred and eighty-eight euro (EUR 1,488.-) for the class A shares will be entirely allocated to the share capital. The total contribution of eight hundred seventy-eight thousand eight hundred and fifty euro (EUR 878,850.-) for the class B shares will be allocated as follows: (a) three thousand and forty euro (EUR 3,040.-) to the Company's share capital and (b) eight hundred seventy-five thousand eight hundred and ten euro (EUR 875,810.-) to the share premium account.

2. To amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of incorporation according to the above.

II.- That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of four thousand five hundred and twenty-eight euro (EUR 4,528.-), so as to raise it from its present amount of thirty-two thousand two hundred and four euro (EUR 32,204.-) up to thirty-six thousand seven hundred and thirty-two euro (EUR 36,732.-) by the issue of three hundred and seventy-two (372) class A shares (the «New Class A Shares» individually referred to as the «New Class A Share»), each having a par value of four euro (EUR 4.-) and seven hundred and sixty (760) class B shares (the «New Class B Shares»), each having a nominal value of four euro (EUR 4.-), to be subscribed as follows:

(i) Mr Juan Dionis, born in Madrid on 15 September 1960, economist, residing at calle san Maximo 3, 28041 Madrid, Spain duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Madrid on 3 May 2007, declares through its proxyholder to subscribe to four hundred and twenty-five (425) New Class B Shares. Such New Class B Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of three hundred thousand euro (EUR 300,000.-) relating to the New Class B Shares is allocated as follows: (a) one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-) is allocated to the share capital and (b) two hundred and ninety-eight thousand three hundred euro (EUR 298,300.-) is allocated to the share premium account;

(ii) Mr Pedro Torres, born in Madrid on 15 September 1960, economist, residing at calle Valladura 8, 08195 San Cugat del Valles, Spain, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Barcelona on 4 May 2007, declares to subscribe to eighty-two (82) New Class A Shares and two hundred and eighty-two (282) New Class B Shares. Such New Class A Shares and New Class B Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of three hundred and twenty-eight euro (EUR 328.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital. The total contribution of four hundred and thirty-nine thousand eight hundred and eight euro (EUR 439,808.-) relating to the New Class B Shares is allocated as follows (a) one thousand one hundred and twenty-eight euro

(EUR 1,128.-) is allocated to the share capital and (b) four hundred and thirty-eight thousand six hundred and eighty euro (EUR 438,680.-) is allocated to the share premium account;

(iii) LOVELUS PRINCIPE, S.L., a company organized under the laws of Spain, registered with the Madrid Companies Registry, tomo 3058, folio 182, seccion 8, hoja M-52316, having its registered office at Calle Maudes 51, 8 28003 Madrid, Spain, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Madrid on 3 May 2007, declares to subscribe to fifty-three (53) New Class B Shares. Such New Class B Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of one hundred and thirty-nine thousand and forty-two euro (EUR 139,042.-) relating to the New Class B Shares is allocated as follows (a) two hundred twelve euro (EUR 212.-) is allocated to the share capital and (b) one hundred and thirty-eight thousand eight hundred and thirty euro (EUR 138,830.-) is allocated to the share premium account;

(iv) INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENTS Ltd, a company organized under the laws of England and Wales, with registered office at 20 Old Broad Street, London EC2N 1DP, United Kingdom, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in London on 3 May 2007, declares to subscribe to twenty-three (23) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of ninety-two euro (EUR 92.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(v) INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 N ° 1 Ltd, for and on behalf of ICG MEZZANINE FUND 2003 No.1 LP, a company organized under the laws of Jersey, with registered office at Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey, JE4 8PQ, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Jersey on 3 May 2007, declares to subscribe to sixteen (16) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of sixty-four euro (EUR 64.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(vi) INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 Ltd for and on behalf of ICG MEZZANINE FUND 2003 No.3 LP, a company organized under the laws of Jersey, with registered office at Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey, JE4 8PQ, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Jersey on 3 May 2007, declares to subscribe to one (1) New Class A Share. Such New Class A Share is fully paid up by a contribution in cash. The global amount of four euro (EUR 4.-) relating to the New Class A Share is entirely allocated to the share capital;

(vii) ADVENT INTERNATIONAL GPE V LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 3 May 2007, declares to subscribe to fourteen (14) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of fifty-six euro (EUR 56.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(viii) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 3 May 2007, declares to subscribe to thirty-three (33) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of one hundred thirty-two euro (EUR 132.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(ix) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 3 May 2007, declares to subscribe to thirty (30) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of one hundred twenty euro (EUR 120.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(x) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 3 May 2007, declares to subscribe to seventy-four (74) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of two hundred ninety-six euro (EUR 296.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(xi) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-D LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 3 May 2007, declares to subscribe to thirty-one (31) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of one hundred twenty-four euro (EUR 124.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(xii) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-E LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by

virtue of a proxy, given in Boston on 3 May 2007, declares to subscribe to seven (7) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of twenty-eight euro (EUR 28.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(xiii) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-F LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 3 May 2007, declares to subscribe to nineteen (19) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of seventy-six euro (EUR 76.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(xiv) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-G LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 3 May 2007, declares to subscribe to twenty-four (24) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of ninety-six euro (EUR 96.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(xv) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-H LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 3 May 2007, declares to subscribe to five (5) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of twenty euro (EUR 20.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(xvi) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-I LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 3 May 2007, declares to subscribe to three (3) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of twelve euro (EUR 12.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(xvii) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-J LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 3 May 2007, declares to subscribe to five (5) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of twenty euro (EUR 20.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(xviii) ADVENT PARTNERS GPE V LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 3 May 2007, declares to subscribe to two (2) New Class A Shares. Such New Class A Shares are fully paid up by a contribution in cash. The global amount of eight euro (EUR 8.-) relating to the New Class A Shares is entirely allocated to the share capital;

(xix) ADVENT PARTNERS GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 3 May 2007, declares to subscribe to one (1) New Class A Share. Such New Class A Share is fully paid up by a contribution in cash. The global amount of four euro (EUR 4.-) relating to the New Class A Share is entirely allocated to the share capital;

(xx) ADVENT PARTNERS GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 3 May 2007, declares to subscribe to one (1) New Class A Share. Such New Class A Share is fully paid up by a contribution in cash. The global amount of four euro (EUR 4.-) relating to the New Class A Share is entirely allocated to the share capital;

(xxi) ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Ms Linda Korpel, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 3 May 2007, declares to subscribe to one (1) New Class A Share. Such New Class A Share is fully paid up by a contribution in cash. The global amount of four euro (EUR 4.-) relating to the New Class A Share is entirely allocated to the share capital;

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend Article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. first paragraph.** The Company's share capital has a subscribed share capital of thirty-six thousand seven hundred and thirty-two Euro (EUR 36,732.-), divided into seven thousand six hundred and nine (7,609) class A ordinary shares (the «Class A Ordinary Shares»), one thousand five hundred and seventy-three (1,573) class B ordinary shares (the «Class B Ordinary Shares») and one (1) management share (the «Management Share») with a par value of four Euro (EUR 4.-) each. The Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares and the Management Share are hereinafter collectively referred to as the «shares».»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to twelve thousand euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions ADVENT RENTAL HOLDING S.C.A. (la «Société») constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.957, ayant son siège social au 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 23 septembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 13 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 06 décembre 2006.

L'Assemblée est sous la présidence de Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marianne Smetryns, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. L'augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre mille cinq cent vingt-huit Euros (EUR 4.528,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille deux cent quatre Euros (EUR 32.204,-) à trente-six mille sept cent trente-deux Euros (EUR 36.732,-) en numéraire, en créant et en émettant trois cent soixante-douze (372) nouvelles Actions de Catégorie A (les «Nouvelles Actions de Catégorie A»), et sept cent soixante (760) nouvelles Actions de Catégorie B (les «Nouvelles Actions de Catégorie B»), ayant une valeur nominale de quatre Euros (EUR 4,-) chacune;

Le total de l'apport d'un montant de mille quatre cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 1.488,-) relative aux Actions de Catégorie A sera intégralement alloué au capital social. Le total de l'apport d'un montant de huit cent soixante dix-huit mille huit cent cinquante Euros (EUR 878.850,-) relative aux Actions de Catégorie B sera alloué comme suit: (a) trois mille quarante Euros (EUR 3.040,-) seront alloués au capital social de la Société et (b) huit cent soixante-quinze mille huit cent dix Euros (EUR 875.810,-) seront alloués au compte prime d'émission.

2. La modification de l'article 6 des statuts de la Société suite à la résolution ci-dessus.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre mille cinq cent vingt-huit Euros (EUR 4.528,-) afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille deux cent quatre Euros (EUR 32.204,-) à trente-six mille sept cent trente-deux Euros (EUR 36.732,-) en numéraire, en créant et en émettant trois cent soixante-douze (372) nouvelles actions de catégorie A (les «Nouvelles Actions de Catégorie A», individuellement, la «Nouvelle Action de Catégorie A»), et sept cent soixante (760) nouvelles actions de catégorie B (les «Nouvelles Actions de Catégorie B»), ayant une valeur nominale de quatre Euros (EUR 4,-) chacune, et qui seront souscrites de la façon suivante:

(i) Monsieur Juan Dionis, né le 15 septembre 1960 à Madrid, économiste, résidant à Calle San Maximo 3, 28041 Madrid, Espagne, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Madrid le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire quatre cent vingt-cinq (425) Nouvelles Actions de Catégorie B. Ces Actions de Catégorie B sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de trois cent mille Euros (EUR 300.000,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie B est alloué comme suit: (a) mille sept cents Euros (EUR 1.700,-) sont alloués au capital social et (b) deux cent quatre-vingt-dix huit mille trois cents Euros (EUR 298.300,-) sont alloués au compte prime d'émission.

(ii) Monsieur Pedro Torres, 15 septembre 1960 à Madrid, économiste, résidant à Calle Valldura 8, 08195 San Cugat del Valles, Espagne, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Barcelone, le 4 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire quatre-vingt-deux (82) Nouvelles Actions de Catégorie A et deux cent quatre-vingt-deux (282) Nouvelles Actions de Catégorie B. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A et ces Nouvelles Actions de Catégorie B sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de trois cent vingt-huit Euros (EUR 328,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est entièrement alloué au capital social. Le total de l'apport d'un montant de quatre cent trente-neuf mille huit cent huit Euros (EUR 439.808,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie B est alloué comme suit: (i) mille cent vingt-huit Euros (EUR 1.128,-) sont alloués au capital social et (ii) quatre cent trente-huit mille six cent quatre-vingts Euros (EUR 438.680,-) sont alloués au compte prime d'émission;

(iii) LOVELUS PRINCIPE, S.L, une société existant selon les lois espagnoles, immatriculée au Registre des Sociétés de Madrid, tomo 3058, folio 182, seccion 8, hoja M-52316, ayant son siège social au Calle Maudes 51, 8^o 28003 Madrid, Espagne, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Madrid le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire cinquante-trois (53) Nouvelles Actions de Catégorie B. Ces Nouvelles Actions de Catégorie B sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de cent trente-neuf mille quarante-deux Euros (EUR 139.042,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie B est alloué comme suit: (i) deux cent douze Euros (EUR 212,-) sont alloués au capital social et (ii) cent trente-huit mille huit cent trente Euro (EUR 138.830,-) sont alloués au compte prime d'émission;

(iv) INTERMEDIATE CAPITAL INVESTMENT Ltd, une société existant selon les lois anglaises, ayant son siège social au 20 Old Broad Street, Londres EC2N 1DP, Royaume-Uni, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Londres le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire vingt-trois (23) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de quatre-vingt-douze Euros (EUR 92,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(v) INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 N^o 1 Ltd, pour et au nom de ICG MEZZANINE FUND 2003 No.1 LP, une société existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au 20 Old Broad Street, Londres EC2N 1DP, Royaume-Uni, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Jersey le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire seize (16) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de soixante-quatre Euros (EUR 64,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(vi) INTERMEDIATE CAPITAL GP 2003 Ltd, pour et au nom de ICG MEZZANINE FUND 2003 LP, une société existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social au Kleinwort Benson House, PO Box 76, Wests Centre, St Helier, Jersey, JE4 8PQ, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Jersey le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire une (1) Nouvelle Action de Catégorie A. Cette Nouvelle Action de Catégorie A est payée par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de quatre Euros (EUR 4,-) relatif à la Nouvelle Action de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(vii) ADVENT INTERNATIONAL GPE V LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire quatorze (14) Nouvelles Actions de Catégorie A.

Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de cinquante-six Euros (EUR 56,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(viii) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire trente-trois (33) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de cent trente-deux Euros (EUR 132,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(ix) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire trente (30) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de cent vingt Euros (EUR 120,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(x) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire soixante-quatorze (74) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de deux cent quatre-vingt seize Euros (EUR 296,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xi) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-D LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire trente et une (31) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de cent vingt-quatre Euros (EUR 124,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xii) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-E LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire sept (7) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de vingt-huit Euros (EUR 28,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xiii) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-F LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire dix-neuf (19) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de soixante-seize Euros (EUR 76,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xiv) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-G LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire vingt-quatre (24) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de quatre-vingt-seize Euros (EUR 96,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xv) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-H LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire cinq (5) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de vingt Euros (EUR 20,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xvi) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-I LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire trois (3) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de douze Euros (EUR 12,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xvii) ADVENT INTERNATIONAL GPE V-J LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois des îles Caïmans, ayant son siège social au c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire cinq (5) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de vingt Euros (EUR 20,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xviii) ADVENT PARTNERS GPE V LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire deux (2) Nouvelles Actions de Catégorie A. Ces Nouvelles Actions de Catégorie A sont payées par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de huit Euros (EUR 8,-) relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xix) ADVENT PARTNERS GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire une (1) Nouvelle Action de Catégorie A. Cette Nouvelle Action de Catégorie A est payée par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de quatre Euros (EUR 4,-) relatif à la Nouvelle Action de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xx) ADVENT PARTNERS GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire une (1) Nouvelle Action de Catégorie A. Cette Nouvelle Action de Catégorie A est payée par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de quatre Euros (EUR 4,-) relatif à la Nouvelle Action de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

(xxi) ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP, une société existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Madame Linda Korpel, citée précédemment, en vertu d'une procuration, donnée à Boston le 3 mai 2007, déclare par sa représentante souscrire une (1) Nouvelle Action de Catégorie A. Cette Nouvelle Action de Catégorie A est payée par un apport en numéraire. Le total de l'apport d'un montant de quatre Euros (EUR 4,-) relatif à la Nouvelle Action de Catégorie A est intégralement alloué au capital social;

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'Article 6 des statuts de la Société pour refléter les décisions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. premier alinéa.** La Société a un capital souscrit de trente-six mille sept cent trente-deux euros (EUR 36.732,-), représenté par sept mille six cent neuf (7.609) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions Ordinaires de Catégorie A»), mille cinq cent soixante treize (1.573) actions ordinaires de catégorie B (les «Actions Ordinaires de Catégorie B») et par une (1) action de commandité (l'«Action de commandité»), ayant une valeur nominale de quatre euros (EUR 4,-) chacune. Les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions Ordinaires de Catégorie B et l'action de commandité sont référencées ci-après comme étant les «actions».»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à douze mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, M. Smetryns, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 mai 2007, Relation: EAC/2007/5138. — Reçu 8.803,38 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007081675/239/412.

(070090142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Fairfax International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 122.429.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société FAIRFAX INTERNATIONAL S à r.l.

R.C. Luxembourg Section B Numéro 122.429 prend fin
le 31 mai 2007

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Le 30 mai 2007.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

R. G. F. Turner

Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2007080088/816/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00625. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070088185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

King's Cross Asset Funding 7-SPRUCE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 111.296.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 22 mai 2007

1) La démission de M. Michael Thomas a été acceptée avec effet immédiat.

2) Le siège social a été transféré de 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

M. Pascal Leclerc et M. Godfrey Abel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour KING'S CROSS ASSET FUNDING 7-SPRUCE

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007080084/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00877. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070087867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Brooklyn Bridge Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 38.667.

La société DMC S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.314, nommée administrateur en date du 9 mai 2006, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Madame Saliha Boulhais, employée privée, née le 7 juin 1966, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 27 septembre 2002, pour un mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Monsieur Marc Limpens, employé privé, né le 17 février 1951, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 9 mai 2006, pour un mandat qui viendra à

échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009, a désigné Monsieur Alain Renard, employé privé, né le 18 juillet 1963, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Le 7 mai 2007.

Pour BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Référence de publication: 2007078391/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, réf. LSO-CF09601. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

**GLIMS & FLERIE SNC, Société en nom collectif,
(anc. RECIPI Infection SNC).**

Capital social: SEK 120.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 123.397.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2007078273/7280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2007, réf. LSO-CG00464. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Weser Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 123.618.

Assemblée Générale des membres de la Société du 5 juin 2007

En date du 5 juin 2007, les membres de la société ont pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Jean-Michel Hamelle, né le 13 septembre 1962 à Reims en France, demeurant au 11, rue du Centenaire, L-6719 Grevenmacher, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 5 juin 2007 pour une durée indéterminée;

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Charles Blackburn,
- Monsieur David Reuben,
- Monsieur Arne Hindrichs,
- Monsieur Jean-Michel Hamelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

WESER PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007078431/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09146. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

MFS Meridian Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 39.346.

Faisant suite à l'assemblée générale du 18 Juin 2007, sont renommés administrateurs:

- Madame Maria H. Dwyer, 500, Boylston Street, 02116 Boston Massachusetts (USA),

- Monsieur Martin E. Beaulieu, 500, Boylston Street, 02116 Boston Massachusetts (USA),
- Madame Robin A. Stelmach, 500, Boylston Street, 02116 Boston Massachusetts (USA).
Est renommée réviseur d'entreprise:

- ERNST & YOUNG, Parc d'activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2007078460/1229/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007, réf. LSO-CF09243. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

A Pro-Peau, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 18, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 61.744.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078268/1667/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10393. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

L.H.I., Luso Hispanic Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 35.601.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle de la société du 20 juin 2007 statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 que:

- Monsieur Manuel Espirito Santo, Administrateur de sociétés demeurant au Portugal, 62, rua de San Bernardo, P-1200-862 Lisbonne,

- Monsieur Antoine Velge, Administrateur de sociétés, demeurant au Portugal, Quinta do Anjo, P-2950 Palmela, sont réélus Administrateurs pour une durée de deux années, leurs mandat prenant fin lors de l'Assemblée approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Et que:

- H.R.T. REVISION S. à r. l., avec siège social au Luxembourg, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Est réélu Réviseur d'Entreprises pour une durée de deux années, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 20 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007078291/802/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10320. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Teryl S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 109.657.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 26 avril 2007 que le mandat du commissaire aux comptes suivant a été renouvelé pour une nouvelle période prenant fin à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société au 31 décembre 2007:

- FACTS SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.790.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007078349/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007, réf. LSO-CE05588. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Tarkett Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9542 Wiltz, 1, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 92.156.

L'Affectation du résultat au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 juillet 2007.

J.-L. Ehx

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2007078475/800190/14.

Enregistré à Diekirch, le 2 juillet 2007, réf. DSO-CG00012. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070085368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Atlantis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 204, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 56.207.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078266/1667/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10395. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.

Boissons Stoltz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6636 Wasserbillig, 54, rue de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 42.624.

Le bilan, arrêté au 31 décembre 2006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wasserbillig, le 4 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007078265/1667/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, réf. LSO-CF10397. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070085385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2007.
